LE PUBLICISTE.

NONIDI 19 Germinal, an VII.



Embarquement à Constantinople de quinze cents hostangis destinés à rejoindre la division d'Egypte. - Proclamation du général Latour à Lucques. — Trait de dévotion du corps législatif ligurien. — Embarquement des anglais qui se trouvoient à Florence et à Livourne. — Opinion du peuple anglais sur la guerre actuelle. — Arrivée du général Jourdan à Strasbourg. - Nouvelles diverses.

TURQUIE.

Constantinople, le 12 ventose.

Le 8 de ce mois, on a embarqué quinze cents bostangis sur deux frégates turques, & divers bâtimens de transports destinés à rejoindre la division d'Egypte. Ces troupes font partie des nouveaux corps d'infanterie exercés à l'européenne.

L'envoyé de Russie a reçu, le 8, un courier extraordinaire de sa cour, qui lui a remis, de la part de l'em-pereur, la grand'croix de Malte. Sa majesté lui a en outre donné une commanderie de 2000 roubles (13,000 francs) de revenu

La ratification du traité d'alliance entre la Russie & la Porte, est arrivée à Pétersbourg le 14 pluviose.

Une partie des équipages du capitan-pacha est déjà arrivée ici ; mais on ne suppose pas qu'il fasse son entrée dans cette capitale avant le beyram.

ITALIE. Rome, le 26 ventose.

L'ambassadeur français a envoyé au consulat un arrêté par lequel il lui intime de ne faire aucun décret ni aucun paiement sans sa participation. Il lui a aussi fait part que e directoire agréeoit pour ministre de notre république à Paris le cit. Giustiniani. Ce ministre persiste cependant à demander son rappel, parce que cette place lui est onéreuse, ne recevant point d'honoraires.

On a publié ici une proclamation qui a failli nous faire tous mourir de faim. Elle forçoit les boulangers à vendre pour une bajoque le pain aux indigens, & leur permettoit de le vendre onze bajoques aux autres citoyens. Cette mesure, proposée sans doute par quelques spéculateurs qui en profitoient, a été révoquée par le commandant de la place. On distribue des billets pour faire donner à chaque citoyen trois pagnotes.

Le corps d'armée qui assiégeoit Civita-Vecchia s'est; diton, porté vers l'état des présides. Il importe aux Français d'occuper le plutôt possible Orbitello & les autres places, afin de ne pas laisser une porte ouverte à leurs ennemis. Ce corps d'armée pourra aussi être destiné à occuper l'isle d'Elbe & la Toscane.

Lucques, le 30 ventose.

Il est arrivé ici beaucoup de chariots pour le service de l'armée française, ainsi qu'un corps considérable de troupes que l'on croit destiné à prendre possession de la

Le général Latour a publié une proclamation dans la-

quelle, après avoir déclaré qu'il existoit des preuves non équivoques d'une correspondance criminelle entre quelques individas de cotte ville & les agens des puissances ennennies, il établit provisoirement que la haute police dans la république de Lucques sera exercée militairement par le général français ; aucun citoyen lucquois ne pourra sortir du territoire de la république sans un passe-port du ministre de la police; les ex nobles auront besoin de l'approbation du général, & c.

Dans une des séances du grand-conseil de notre république, on a agité la question, si le corps législatif devoit entendre le sermon les samedis du carême, dans la grande salle du conscil, comme cela se pratiquoit sous l'ancien gouvernement. La dévote majorité avoit décidé en faveur da sermon, quoique quelques membres cussent fait observer que des messages pressans du directoire pourroient souvent intes, ompre le prédicateur. Mais le général français a rendu inutile ce pieux décret, en faisant observer que les membres du corps législatif avoient tous le tems nécessaire pour aller au sermon en particulier, & travailler à leur salut comme à celui de la patrie.

Pise, le 2 germinal.
Nous apprenons de Pietra-Santa, que quelques compagnies de canonuiers qui étoient à Sarzane, se sont rendues en diligence à Lucques. Nous avons la certitude que dans cette derniere ville, il y a dejà un corps de quatre millo hommes d'infanterie & quinze cents de cavalerie, & qu'il partira incessamment, sous les ordres du citoyen Miollis, pour occuper Livourne.

On a envoyé de Lucques à Pistoïa plusieurs pieces d'ar-tillerie. Le corps d'armée qui est rassemblé dans cette derniere ville, & qui est commandé par le général Ganltier, est déjà, dit-on, en mouvement pour aller occuper Florence.

On mande de cette derniero ville que le marquis Manfredini est parti la nuit derniere pour Milan, & que, quelques heures après, le secrétaire du ministre français a pris la même route.

Livourne, le 30 ventose.

Le 25, il entra dans notre port un vaisseau danois, venant d'Alexandrie, en 29 jours. Il avoit à bord les équipages de 17 bàtimens, qui ont été victimes de l'atroce perfidie des Anglais. Ce fait, qui fait horreurs sans éton-ner, mérite d'être raconté en détail. Tunbrigde, qui commande l'escadre stationnée près des côtes d'Egypte, envoya un parlementaire à Alexandrie, pour dire aux bâtimens des nations neutres qu'ils pouvoient sortir ; qu'ils

conseil omptes resolule délai

rectoire ssion &

relatifa t leurs

uviôse, & marion re-

ndam. ler des résolu-'elle ne n pour

itation es qui, regarde norale, n'ayant qui ont

ir 10 j. . 75 c. . 63 c. . 15 c.

e l'an 6, 73 f. 106 f. f. 75 c. 25 c. 40 c. f. 63 c. f. 63 c. f. 25 c.

er, 22 1.330 f. r. 30 c. nvers, von de

80 c. -

. à 5 f.

ne seroient point inquiétés dans leur passage. Ceux-ci so disposcrent aussi-tôt à mettre à la voile; mais le command int de la place les retînt jusqu'à ce qu'il eût reçu Les ordres du général en chef. Ils partirent le 27 plaviôse, an nombre de 17 voiles. Après un jour de navigation, ils rencontrerent l'escadre anglaise, composée de six vaisseaux de ligne & de quelques autres bâtimens de guerre. Tanbeidge fit venir à son bord les capitaines des 17 bâtimens, se saisit de leurs papiers ; leur déclara qu'il gardoit leurs bâtimens, & que tous les équipages seroient embarqués sa: un seul vaisseau, qui seroit libre d'aller où il voudroit. Parmi ces 17 bâtimens, il y en avoit six danois & troi; suédois; les autres étoient ragusains ou grecs.

Nous apprenous par ces malheureuses victimes de la perfidie anglaise, des nouvelles sûres & détaillées de l'Egypte.

L'armée frauçuise occupe paisiblement l'Egypte. L'organisation de l'intérieur est très avancée. Elle a principalement pour objet de faire concourir les habitans à la défense du pays, dans le cas où les Turcs tenteroient de l'envahir. L'armée ne manque pas de tout ce qui est nécessaire à son entretien. L'industrie française trouve dans ce pays fertile un grand nombre de ressources, que ces stupides

n'auroient jamais découvertes.

Il y a quelques jours qu'un convoi anglais chargé de beaucoup de marchandises arriva dans notre port. Les propriétaires des cargusons ayant appris la marche des troupes françaises pour Lucques, craignirent qu'elles ne vinssent occuper Livourne. Ils firent en conséquence aller le convoi en rade, où il se tensit prêt à mettre à la voile. Mais ayant été informé que le gouvernement montroit beaucoup de sécurité, ils le sirent consulter & eurent pour réponse qu'il n'y avoit rien à craindre pour la Toscane. En conséquence, ils ont fait rentrer le convoi dans le port, & on commence à débarquer les marchandises.

On équipe la frégate toscane la Rondinella, comme si elle devoit bientôt mettre à la voile. C'est la même frégate que le grand-duc offrit au roi de Sardaigne, & que celui-ci refusa, en lui disant, qu'il pourroit en avoir bientôt besoin

lui-même.

Du 2 germinal. - Tous les Anglais qui étoient ici & à Florence, viennent de s'embarquer sur les quinze navires marchands de leur nation. Deux vaisseaux de ligne & quelques antres bâtimens armés vont les escorter jusqu'à Palerme. Tous les bâtimens anglais, impériaux, & c., ont quitté le port pour aller en rade, après l'arrivée d'un courier du ministre anglais. On embarque aussi les effets de ce

ministre. Mantoue , le 2 germinal.

Ferrare & notre ville sont tellement remplies d'artillerie & de munitions de guerre, qu'elles présentent à la maison d'Autriche deux points de résistance extrêmement imposans. On réunit pour nous de toutes parts des subsistances eu si grande abondance qu'on ne doit pas espérer pouvoir de plusieurs années nous prendre par famine. Il nous arrive d'ailleurs tous les jours de nouveaux renforts, & nous ne tarderous pas d'avoir dix-huit mille hommes pour notre désense. Les conscrits sont en très-grande partie destinés à y concourir. Le bois ne nous manquera pas nou plus. On avoit mis en réquisition toutes les voitures du pays, & il y en a trois mille qui vont être chargées pour notre usage.

Nous apprenons de Trieste, que le 23, les équipages d'un vaisseau de guerre & d'une corvette turque, y ont célèbré,

avec un enthousiasme qui tenoit du délire, la prise de Corfou.

AUTRICHE.

Vienne, le 4 germinal.

Tex

I i

(

l'Ir

ont

app ver

rie

gán

les

en Ita

COL

der

est

mo

àI

ra D

Le général Mélas, qui avoit été nommé au commandement en chef de l'armée d'Italie, est mort il y a quelques jours à Graëlz.

Sir Sidney Smith, qui est parti avec son escadre de Constantinople, doit se rendre à Rhode pour y embarquer 20 mille hommes destinés contre l'Egypte.

L'avant garde de la seconde armée auxiliaire russe est arrivée dans la Gallicie occidentale.

ANGLETERRE.

Extrait d'une lettre particuliere de Londres, du 4 germinal, La nouvelle de la reprise des hostilités entre l'empereur & la république française, n'a pas produit la sensation agréable à laquelle on avait pu s'attendre. Le ministère peut y avoir applaudi dans son délire. Il n'en est pas de même du public. On regarde généralement ici cette rupture comme le signal de la chûte du trône impérial, d'autant que depuis quelque temps nous recevons des rapports fort inquiétans sur l'esprit révolutionnaire qui se manifeste dans les états autrichiens. Autrefois les forces militaires de l'Allemagne étoient en grand crédit auprès de la nation anglaise. Elles ont beaucoup perdu de leur réputation par les campagnes précédentes. On a remarqué la grande difference qu'il y a entre des troupes mercenaires & des soldats de la patrie. On convient à présent que nulle nation n'est plus belliqueuse que la nation française; & les Anglais euxmêmes sont forces d'avouer que ses armées & leurs slottes méritent également le titre d'invincibles. On a parié dans le café de Lloid dix contre un, qu'en moins d'un an les Français seroient à Vienne. C'est une très fâcheuse perspective pour les Anglais eux-mêmes. Ils n'en sont cependant pas affrayes. Leurs escadres leur paraissent devoir être, pour nous, dans tous les cas, un rempart inexpugnable.

Il n'est presque plus question de l'expédition de Buonaparte, qui avait d'abord fait une grande sensation, principilement sur ceux qui sont intéressés au commerce de l'Inde. On a cependant appris, par un vaisseau récemment arrivé de Madras, que non-senlement sur les côtes da Malabar & de Coromandel; mais aussi; & dans le gouvernement du Bengale, toutes les troupes sont préparces à recevoir le général français, & que les mesures sont prises de façon qu'au premier signal elles peuvent se mettre en marche. Des corps nombreux se sont portés du Carnalie dans le Bengale, qui manque sur-tout de troupes européennes. On sait plus que jamais des enrôlemens parmi les naturels du pays, & on a formé plusieurs nouveaux bataillons de cipayes. On évalue présentement à 85 mille combattans toutes les forces militaires des anglais dans les trois gouvernemens de Bengale, de Madras & de Bombay,

& dans ce nombre il y a un tiers d'européens.

On parle de faire encore partir cinq vaisseaux de guerre avec la première flotte de l'Inde.

On prépare à Yarmouth des vivres pour 20 vaisseaux de ligne, plusieurs frégates & un nombre considérable de transports. On assure qu'un grand corps de troupes doity arriver dans peu ; elles sont destinées pour une expédition dans l'étranger.

Notre slotte de la mer du Nord consiste dans les vaisscaux suivans : le Georges . de 74 canons ; l'America , le Director, le Prince Frédéric, l'Ardent, le Belliqueux & le Vétéran, de 64; le Madras de 54 & l'Isís de 50. Ils sont destinés à croiser & observer la flotte batave du Texel.

Le gouvernement paroît craindre des attaques extérieures interieures, & fait toutes les dispositions possibles pour

rise de

mman-

relques

dre de

arquer

sse est

minal.

pereur

nsation

nistère

pas de

upture

ort in-

te dans

res de nation

ion par

de dif-

soldats

n n'est

is eux-

ié dans

an les

e pers-

endant

r être,

, prin-erce de

mment

ôtes du

le gou-

narcesa

t prises

ttre en

Carnatie

s enro-

rmi les

ux ba-

5 mille

lans les

ombay,

guerro

isseaux

rable de

es doit y

oédition

es vaisrica, le

ueux &

ble. Buona-

On construit aux environs de Southampton un grand nombre de baraques propres à loger un corps d'armée considérable, que la cour dit destiné à agir en Portugal.

Les rapports que nous recevons de differentes parties de l'Irlande, donnent les détails d'horribles atrocités commises par les troupes royales. Ou dit que près de Cassel, plusieurs familles, parmi lesquelles étoient quatorze enfans, ont été brûlées dans leurs chaumieres; qu'on a mis une quantité de chanvre autour du corps d'une femme qui demeuroit dans ces contrées; que les bourreaux ont mis le feu au chanvre, & que cette malheureuse a péri dans les plus horribles tourmens.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Strasbourg, le 14 germinal.

Le général Jourdan est arrivé ici cet après-midi; on le dit malade. On assure qu'il partira pour Paris , où il a été appelé par le directoire; que le général Grenier, qui est venu en toute diligence de Paris, lui a envoyé par un courier extraordinaire les ordres du gouvernement, & que le général Joubert le remplacera dans le commandement en chef de l'armée du Danube. Ce ne sont là cependant que des

Le général Grenier est allé ce matin an quartier-général; les uns assurent qu'il n'y restera pas long-tems, & qu'il doit en parlir au premier jour pour relourner par la Suisse on Italie. D'autres prétendent qu'il est destiné à prendre le commandement d'une des divisions de l'armée du Danube.

Le général Saint-Cyr a pris proviseirement le commandement en chef de cette armée, dont le quartier-général est toujours à Hornberg. Les administrations militaires & tout ce qui a rapport à la partie administrative de l'armée, se trouve à Gingenhach.

On assure qu'hier, dans l'après-midi, l'armée a fait un mouvement en avant. L'aîle gauche étoit concentrée dans

les environs de Rothweil.

Les Autrichiens tiennent toujours leur position entre Tuttlingen et Nollenbourg. Le quartier-général du prince Charles est établi à Stokach.

Le général Hautpoult, suspendu provisoirement par Jourdan, se trouve dans nos murs, & se propose d'aller à Paris ; le général Hubert se trouve également ici.

Le général Châteauneuf - Randon est encore dans notre ville; il a été remplacé par le général Laroche dans le com-

mandement de la cinquieme division militaire.

Le blocus de Philipsbourg est entiérement achevé. Toute l'armée d'observation s'est portée en avant du côté d'Heidelberg, où le quartier-général de Bernadote a été transfere. Elle prendra une honne position sur le Neker, & se rapprochera du corps de troupes qui protege le Kniebis. De nombreux renforts venant du Bas-Rhin, de la Belgique & de la Hollande sont en route pour se rendre à l'armée d'observation. On porte le nombre de nos reuforts à 30;000 hommes.

PARIS, le 18 germinal.

On a publié hier dans cette commune un ordre du ministre de la guerre, qui enjoint à tout conscrit, réquisitionnaire & autre militaire absent de son corps, de

parlir dans les ving!-quatre heures pour son poste, sous peine d'être arrêté, jugé & puni comme déserteur. Cet ordre n'est que la conséquence & un moyen d'exécution des loix existantes. Cependant la malveillance n'a pas laissé échapper cette occasion de répandre qu'on levoit une nouvelle réquisition. Ce bruit n'a aucune espece de fondement. On se borne à presser le départ pour l'armée de tous ceux qui devroient y être depuis long-tems, & qui n'out pas d'exemptions légales.

- Le citoyen Bacher, ministre de la république piès la

diete de Rati bonne, est arrivé à Paris.

- Le bureau central a pris, le 6 de ce mois, un arrêté portant suppression de tous les fours à plâtre établis dans l'intérieur de Paris.

- Le tribunal-criminel du département de la Seine a, te 15 de ce mois, d'après la délibération unanime du jury, acquitté et mis en liberté le citoyen Godoffre, négociant, natif de Moutauban, accusé d'avoir sciemment negocié de faux florins banco sur Amsterdam.

- Tonesaint Richard, concierge de la maison de justice, mis en arrestation le 9 de ce mois, comme prévenu d'avoir laisse évader par négligence six détenus, a été traduit le 12 devant le jury d'accusation, qui a déclaré à l'unanimité qu'il n'y avoit pas lieu à accusation. En conséquence, il a été relâché sur-le-champ & rendu à ses fonctions.

- La moitié de la grande galerie du Musée, dans laquelle sont exposés les tableaux des écoles française & flamande, sera ouverte au public les 18, 19 et 20 du présent mois, &

par suite, tous les octidi, nonidi & décadi.

- Le citoyen Néhanlampué, prévenu d'avoir fabriqué et distribué de faux bons au porteur de la trésorerie, vient d'être arrêté, ainsi que le nommé Vacher, impliqué dans l'affaire des chauffeurs, dernierement condamnés à mort.

- Le nomme Jacquet a été arrêté, le 15 de ce mois, pour

avoir tenu des propos incendiaires.

- Lecarlier, ci-devant ministre de la police, est nommé

électeur à Lyon.

Les condamnés à la déportation par la haute-cour de Vendôme, comme complices de Babœuf, & détenus à Cherbourg depuis leur jugement, vont être, assure-t-on, transférés à Rochesort, pour être conduits de-là à leur destipation.

- Les ci-devant chevaliers de Malte qui étoient à Antibes & aux environs comptoient aller en Espagne, on assure que le roi a refusé de les recevoir. Ils vont, en conséquence, se rendre à Perpignan. Ils sont tous partis

le 8 pour cette destination.

— Une lettre de Milan, en date du 12 germinal, porte que les armées sont aux mains de ce côté, & que tout annonce à la république de nouveaux triomphes.

- Le directoire helvétique, informé que la malveillance se plaisoit à répandre que les milices mises en activité étoient destinées à être fondues dans des corps étrangers, pour aller à travers mille périls porter la guerre dans des régions lointaines, a chargé le ministre de la guerre de déclarer à tous les présets nationaux de l'Helvêtie, que ces milices sont uniquement destinées à garantir l'inviolabilité des frontieres, et à défendre la patrie contre tout ememi qui oseroit le menacer.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 18 germinal.

Boulay (de la Meurthe) a combattu le projet de Chazal,

relatif à la remise de la peine; il a invoqué la question préalable.

Après quelques débats, le conseil a rejetté le projet par l'ordre du jour, & a renvoyé à la commission, pour qu'elle en présentât un nouveau, où il ne fut pas question de remettre la peine aux accusés qui révéleroient leurs complices.

On renvoie à la commission des monnoies, des observations du bureau de commerce de Toulouse, qui demande le rétablissement de l'hôtel des monnoies dans cette com-

Un citoyen de Vendôme rappelle dans une pétition, qu'on renvoie à l'examen d'une commission, les réclamations de deux chasseurs, condamnés à 20 ans de fers par le tribunal criminel de Blois.

Cependant, queique le rapport n'ait pas encore été fait, le ministre de la justice vient d'ordonner leur translation aux bagnes. Cet acte paroît au pétitionnaire arbitraire & illégal; en conséquence, il dénonce le ministre.

Lecointe-Puyraveaux, Saint-Horent & Darracq trouvent la dénonciation inconstitutionnelle, parce qu'elle devroit être faite au directoire; ils en demandent le renvoi. — Alopté.

Bailleul Lit hommage au conseil, au nom d'un citoyen, d'un projet de code sur les faillites : il s'agit moins dans le système de son auteur, de porter des lois contre les banqueroutiors, que d'accorder, dans certains cas, des surséances aux débiteurs malheureux. — Renvoi à un commission spéciale.

Grocassan-Dorimond fait un rapport sur les opérations de l'assemblée électorale du nord de Saint-Domingue. Le rapporteur propose de les déclarer valables, quoiqu'on puisse leur reprocher quelques irrégularités, mais qui, cependant, ne sont pas de nature à les faire déclarer nulles. — Impression & ajournement.

Joubert (de l'Hérault) sait adopter la rédaction définitive de son projet sur les pensions à accorder aux militaires blassés

Dulaur lit une longue motion d'ordre sur l'instruction publique; il l'a termine en demandant que les membres qui vondront parler sur le projet, déclarent préablement qu'ils ont pû & dû le méditer avant de paroître à la tribune. — Le conseil ne donne aucune suite à la motion.

Boulay (de la Meurthe) observe d'abord qu'il ne se croit pas obligée à faire la déclaration demandée; il ajonte que lors de la discussion du projet de Roger-Martin, il s'attachera à combattre dans leurs bases les projets dont il s'agit. Il fait sentir rapidement les vices de ces projets, relativement au traitement des instituteurs, aux difficultés qu'auront les éleves de se livrer à l'instruction, lorsqu'il leur faudra aller aux écoles distantes de trois ou quatre lieues de leur domicile; il examine ensuite l'instruction sous le rapport de l'autorité paternelle, & du choix des instituteurs; il en éleve le nombre à cent mille, mis en proportion de la population des communes, & de leur nombre, qu'on peut porter à cinquante mille. Il soutient qu'on ae pourra jamais trouver un pareil nombre de gens instruits, en leur affectant un traitement aussi modique que celuiqu'on propose de leur donner. Il parle sur-tout en faveur de la liberté de l'instruction; & citant l'exemple d'Athênes, où elle étoit parsaitement libre, il rappelle un sait arrive dans cette ville célebre : un démagogue proposa de sain dépendre l'instruction de l'autorité; le sénat assemblé le condamna à une serte amende, & ordonna expressement aux magistrats de donner à l'instruction publique une entiere liberté.

L'orateur, après d'autres observations, développe la principales bases d'un nouveau système d'instruction. Son discours sera imprimé.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 18 germinal.

Le conseil approuve une résolution qui distrait la commune de Verrie du canton de Billon, département de Mains & Loire, & la réunit à celui de Saumur, extra muros.

On reprend la discussion sur la résolution du 26 ventôse, relative aux frais de procédure en matiere criminelle.

La résolution est défendue par Lemoine, Desforges, Perrès (des Hantes-Pyrénées), Lemercier & Barennes, qui trouvent tout naturel qu'on fasse supporter les frais de la procédure aux encemis de la tranquillité publique, qui l'ont occasionnée, & qui ne penseut pas que la république soit tenue à des indemnités envers les accusés absons, lorsqu'elle exige des accusés condamnés, non des indemnités, mais seulement le remboursement des avances auxquelles ils l'obligent.

Gautret reproduit les objections de la commission, & pense que pour être juste il faudroit au moins accorder aux accusés absous le remboursement des frais de défens & de nourriture qu'ils feroient en prison, puisque la résolution autorise la république à exiger d'eux les frais entiers de la procédure, s'ils sont condamnés. — Le conseil approuve la résolution.

Bourse du 18 germinal.

学者 等的自然的特别的	Dourse au
Amsterdam	60 1, 61 1.
Idem cour. 577	à 58,587 à 59.
Hambourg	
Madrid	
Mad. effec	15 f. 75 c.
Cadix	10 f. 37 c.
Cad. effec	14 f. 75 c.
Gênes	98,96.
Livourne	106,105.
Bâle	1 b., 1 per.
Lausanne	1 per.
Milan	53 ½.
Geneve	no opposite the
Lyon	pair 15 j.
Marseille	
Bordeaux	

L	10 germinai.
1	Montpellier pair 10 j.
1	Rente prov 9 f. 75 c.
1	Tiers consol 10 f. 75 c.
-	Bon 3 1 f. 18 c.
	Ben 3
1	Bon 4
1	Bondes 6 der. mois de l'an 6,
1	72 f. 88 c.
	Or fin106 f
	Ling. d'arg 50 f. 75 c.
1	Portugaise 97 f. 25 c.
	Piastre 5 f. 39 c.
	Quadruple81 f. 63 c.
10200	Ducat d'Hol 11 f. 63 c
COSTO	Guinée 26 f. 25 c.
	Souverain
	3 3 3 3 11

n

Sou few tier

Ex

6

Esprit 3, 360 à 370 f. — Enu-de-vie de Montpellier, 22 deg., 290 f. — Rochelle 22 d. 310 fr. — Cognac 22 d. 330 fr. — Huile d'olive, 1 fr 25 à 35 c. — Café Martiniq., 3 fr. 30 c. — Idem St-Domingue, 2 fr. 95 à 3 fr. — Sucre d'Anvers, 2 f. 60 à 70 c. — Sucre d'Orléaus, 3 f. 15 à 25 c. — Savonde Mars., 1 f. 12 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60 à 80 c. — Coton des Isles, 4 f. 35 c. à 5 f. 10 c. — Sel, 4 f. 75 c. à 5 f.

A. FRANCOIS.